

Swarthmore College

## Works

---

Senior Theses, Projects, and Awards

Student Scholarship

---

2022

### Le double effacement: Comment la "post-racialité" française amplifie l'élimination des minorités ethniques en France par le système carcéral

Lotus Shareef-Trudeau , '22

Follow this and additional works at: <https://works.swarthmore.edu/theses>



Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

---

#### Recommended Citation

Shareef-Trudeau, Lotus , '22, "Le double effacement: Comment la "post-racialité" française amplifie l'élimination des minorités ethniques en France par le système carcéral" (2022). *Senior Theses, Projects, and Awards*. 840.

<https://works.swarthmore.edu/theses/840>



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International License](#)

Please note: the theses in this collection are undergraduate senior theses completed by senior undergraduate students who have received a bachelor's degree.

This work is brought to you for free by Swarthmore College Libraries' Works. It has been accepted for inclusion in Senior Theses, Projects, and Awards by an authorized administrator of Works. For more information, please contact [myworks@swarthmore.edu](mailto:myworks@swarthmore.edu).

Le double effacement : comment la “post-racialité” française amplifie  
l’élimination des minorités ethniques en France par le système carcéral

by Lotus Shareef-Trudeau

A senior paper submitted in partial fulfillment of the requirement for the degree of Bachelor of  
Arts in French and Francophone Studies at Swarthmore College  
2022

Professor Christopher Robison

## Table de matières

Introduction	3 - 6
Chapitre 1 : Génocide théorique	6 - 13
Surveiller et punir	7 - 9
L'abstraction juridique du corps de condamné	9 - 12
L'homogénéisation des détenus	12 - 15
Chapitre 2 : La pièce manquante	15 - 26
Le corps binaire	15 - 23
Réponse à la décolonisation	23 - 26
Chapitre 3 : Voir en couleur	26 - 30
Une compréhension intégrationnelle	27 - 30
Une histoire alternative	30 - 31
Conclusion	31 - 34
Les conséquences de l'approche "post- raciale"	32 - 34
Bibliographie	35

## Introduction

La France a une longue histoire de violentes conquêtes racistes. Dès le 17<sup>ème</sup> siècle, elle a commencé son projet d'expansion coloniale et de participation dans la traite des esclaves. Ensuite, après la perte de plusieurs colonies aux Amériques et l'abolition de l'esclavage dans les Caraïbes, la France est revenue comme un empire colonial puissant au 19<sup>ème</sup> siècle, défini par la présence coloniale française en Afrique (la Françafrique), en Asie (l'Indochine française), et plusieurs îles dans la Mer des Caraïbes et l'Océan Pacifique. La France a cependant subi une phase rapide de décolonisation entre les années 1945-1962, grâce à l'effort concerté des populations colonisées ainsi qu'une croissance de la politique de gauche en France - ce qui rendait le régime oppressif de plus en plus insupportable. À la fois pendant la période de colonisation et après la décolonisation, l'idée de l'universalisme était incroyablement importante, bien qu'employée de manière contradictoire. Écrite dans les premiers lignes de la constitution, l'idée de l'universalisme républicain ou de l'indivisibilité, est la notion de "l'existence d'une unité du genre humain, au-delà de la diversité culturelle de l'humanité" (Réseau Canopé). Pendant les empires coloniaux, cette valeur était employée pour justifier le colonialisme. Interprétée d'une manière où l'unité faisait preuve de l'humanité par la majorité des Français, cette conception de l'universalisme rendait ceux qui ne partagent pas certaines caractéristiques "unifiantes" comme subalternes/sous-humains. Le colonialisme a donc été conçu comme moyen "de transformer l'infrahumain en humain, d'annihiler les manifestations culturelles jugées barbares ou rétrogrades pour permettre aux membres de ces populations de devenir des 'civilisés'" (Réseau Canopé).

Après la décolonisation, la France a mis un plus grand accent sur les similarités entre ses citoyens comme français, créant une plus grande conception de l'unification. Grâce à cette unité

du genre humain, la France se pose comme une société post- raciale. Suivant ce mouvement vers un universalisme plus tolérant, la France a créé une loi en 1978 qui ne reconnaît ni la race ni l'ethnicité officiellement parmi ses citoyens –caractéristiques considérées comme obsolètes et conflictuelles dans un pays dont l'objectif est la minimisation de la différenciation (*Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*, Article 6). Vu que la différence est depuis longtemps la justification de l'oppression en France, cette loi peut d'abord apparaître comme une voie efficace vers l'égalité et une empathie partagée. Malgré le fait que le concept de race ait été déclaré mort, la France échoue d'adresser/de démonter plusieurs pratiques sociales qui soutiennent l'inégalité raciale. En d'autres termes, l'élimination de la race de la société française a été un acte superficiel (la race a disparu uniquement en nom), ce qui a ironiquement rendu la réalisation d'une égalité sincère encore plus inaccessible.

L'une des institutions les plus informatives quant à la manière dont le racisme structurel existe et s'exerce toujours sur le peuple français est le système carcéral ; la raison étant que la prison est un reflet des idéaux et des morales d'une société, appliqués par la loi. Si nous nous interrogeons sur celles et ceux qu'une société a tendance à emprisonner et pourquoi, nous pouvons apprendre beaucoup sur qui et ce qui est précieux et, inversement, qui et ce qui est considéré comme nocif pour cette société. Cette idée est partagée parmi les activistes et critiques de la prison comme Didier Fassin, qui décrit la prison comme "l'inquiétante ombre portée" par une société (Fassin 38). Quand on regarde de plus près les prisons françaises, il devient évident que les minorités raciales et ethniques sont les cibles du système carcéral français, incarnant l'illégalité, démontré par l'énorme surreprésentation des minorités dans les prisons françaises, qui constituent (au moins dans certaines prisons) une plus grande proportion de la population carcérale que ce que l'on voit aux États-Unis (notoirement connue pour le racisme au sein de son

système carcéral) (Fassin 131). Tout comme le système carcéral problématique des États-Unis, celui de la France semble aussi agir comme un moyen de contrôle racial – notamment vu que l’expansion de la prison a été initiée avec l’emprisonnement des Algériens pendant la guerre d’indépendance (1954-1962). Depuis cette époque, la prison continue de grandir, en multipliant sa population carcérale “par trois et demi en un peu plus d’un demi-siècle” (Fassin 52). Bien que les politiques françaises semblent être progressistes en termes de justice raciale, reconnaissant que la race est une construction sociale néfaste qui ne devrait pas exister, la prison continue de s’agrandir rapidement, capturant un nombre disproportionné de personnes qui seraient qualifiées de minorités raciales et les arrachant hors de la société en général. Vu l’interaction raciale-carcérale, il semble que le système carcéral ait adopté bon nombre des mêmes pratiques discriminatoires que celles perpétuées par les institutions raciales du passé, remplaçant finalement leur rôle dans la société à la suite de la décolonisation et de l’abolition de l’esclavage. Si la France rejette la race en tant que moyen désuet de distinction sociale, elle ignore donc les implications raciales et impérialistes au sein du système pénal français et contourne complètement l’événement inaugural qui a donné raison et élan à ce vaste projet d’élimination en place aujourd’hui. Plus préoccupant encore, elle continue de conduire les minorités françaises vers l’extinction.

Dans une tentative de réorienter la façon dont nous pourrions aborder le discours sur la prison et recontextualiser le carcéral dans un modèle qui est racialement conscient, cet essai examinera le travail de Michel Foucault, prédominant à cet argument à la fois en raison de sa renommée dans le domaine de théorie carcérale et de l’approche universaliste qu’il adopte dans le traitement de la question de la carcéralité qui est conforme aux valeurs françaises. Cela offre l’occasion parfaite de voir quelques-uns des enjeux qui se posent lorsqu’on adopte une approche

universaliste de la logique carcérale. Mon analyse s'appuiera sur les observations de Didier Fassin écrites dans son livre *L'ombre du monde*, alors qu'il a passé plusieurs mois dans une maison d'arrêt française en 2013, comme moyen d'ancrer l'article dans les conditions physiques actuelles de la prison moderne. Il présentera également certains chercheurs américains, tels que Joy James et Angela Davis, qui théorisent sur la prison et sur l'influence historique de la race sur son évolution, offrant leurs propres critiques de l'œuvre de Foucault. Dans son ensemble, cet essai évoquera le double effacement créé par le travail éliminatoire de la prison et le récit effaçant de la question raciale promu par la France—lequel présente aux populations minoritaires un double agenda oppressif qui travaille à leur exclusion et à leur effacement simultané de la société—et présentera une histoire nouvellement formulée de la prison qui peut bien expliquer les conditions actuelles à l'intérieur.

## **Chapitre 1 : Génocide théorique**

*Comment la politique et l'intellectualisme (blanc) effacent la réalité corporelle des marginalisés.*

Les années 1970 ont vu la montée du mouvement abolitionniste des prisons avec la création des associations comme le Groupe d'information sur les prisons (GIP) et le Comité d'action prisonnière (CAP). Il y avait une énergie concertée des intellectuels célèbres du jour et des anciens détenus consacrés à l'analyse critique du système carcéral français, ainsi que des révoltes prisonnières exigeant l'amélioration des conditions au sein de la prison. Au cœur du mouvement était Michel Foucault, qui a incarné incontestablement le mouvement en tant que: 1) co-fondateur et dirigeant du GIP (en tandem avec Gilles Deleuze, Pierre Vidal-Naquet, et Daniel Defert pour n'en nommer que quelques-uns) en 1971, 2) collaborateur de Serge Livrozet dans la création de CAP (qui a élargi le travail du GIP après sa dissolution en 1972), et 3) concepteur du cours "la société punitive" au Collège de France en 1973 qui forme la base de l'un des textes

fondamentaux qui traite la raison d'être du système pénal, *Surveiller et punir: la naissance de la prison* (1975). En effet, dans leur vue d'ensemble des mouvements abolitionnistes en France, Gwenola Ricordeau et George Charbit cite Foucault comme "the tutelary figure of the abolitionist movement in France, both for his analysis of the prison system and for his political involvement in the Groupe d'information sur les Prisons (GIP) ... in the early 1970s" (160). Certainement, c'est vrai que Foucault apporte plusieurs idées et explications précieuses sur la dynamique de pouvoir créée et entretenue par le système carcéral. Notamment, ceux évoqués dans cet essai délimitent la prison comme forme principale de contrôle social et qui définissent les modalités d'élimination du corps sous la sphère carcérale. L'utilité de certaines idées de Foucault n'exclut cependant pas le fait qu'il méconnaît le rôle énorme de la colonisation et de la racialisation de certaines populations dans le maintien et la fondation de ces structures de pouvoir auxquelles il se réfère. Ainsi, son travail contribue au projet d'effacement de l'héritage de racisme et de négation de racisme contemporain.

### **Surveiller et punir**

*Surveiller et punir* était un travail pivot dans la théorie carcérale. Il a créé les bases de nombreuses façons dont la prison (la surveillance et la punition en général) est comprise dans son fonctionnement et son existence. Foucault est incontestablement l'une des figures les plus éminentes de la théorie carcérale moderne. Il est souvent mentionné dans le discours autour de l'abolition de la prison par des activistes à travers le monde. L'analyse de Foucault est certainement convaincante, énonçant clairement l'existence du système carcéral comme principal mécanisme de la société pour défendre les relations de pouvoir existantes. En fait, il assimile le pouvoir avec la capacité de surveiller et punir ceux qui appartiennent aux échelons les plus bas d'une société. L'assertion centrale de *Surveiller et punir* est que le système pénal a évolué avec

le temps non pas pour être plus “juste” mais plutôt pour être un mécanisme autoritaire plus efficace. Selon Foucault, “le supplice ne rétablissait pas la justice ; il réactivait le pouvoir” (60). Si la prison sert à maintenir la hiérarchie sociale et à faire un exemple de ceux qui tentent de la défier, le système pénal doit alors changer pour s'adapter à la classe dirigeante moderne. Bien que le mécanisme ait changé, l'objectif de la prison reste le même : punir tout acte qui menacerait sa souveraineté, continuer à exercer son pouvoir sur la population prolétarienne afin de maintenir le contrôle et inspirer la peur. Dans les années suivant l'industrialisation et la croissance du capitalisme, la forme de châtiment idéal s'est présentée comme le système carcéral. Le système carcéral est devenu extrêmement efficace (le couronnement des valeurs capitalistes), mécanisé et stérile, par opposition à son prédécesseur intime et désordonné : l'éclat des supplices<sup>1</sup>. Désormais, les crimes sont conceptualisés par rapport à la manière dont ils empiètent sur la propriété individuelle plutôt que la manière dont ils insultent l'autorité du souverain et la punition vise à priver les citoyens de leur temps, ce qui “resonates with the role of labor-time as the basis for computing the value of capitalist commodities” (Davis, 44). Ainsi, la prison fait “payer” au criminel son crime avec son moyen de production le plus précieux : le temps. Dans ce nouveau système, les classes inférieures continuent de subir la plupart des punitions étatiques tandis que les riches sont souvent considérés comme étant au-dessus de la loi.

En fait, Foucault dit que la prison se désintéresse non seulement de la punition des crimes des puissants, mais qu'elle est même conçue *pour produire* des crimes au sein des castes inférieures d'une société. Plutôt que de réhabiliter les soi-disant “criminels,” l'objectif de la

---

<sup>1</sup> En reflétant la nouvelle société capitaliste et industrielle, la punition est devenue plutôt similaire à une sorte d'entreprise.

prison est la criminalisation des castes inférieures pour maintenir le pouvoir. En le faisant, la prison est un système autosuffisant, dans le sens qu'elle encourage le récidivisme<sup>2</sup>, faisant des criminels à vie des personnes qui ont été condamnées pour un crime, ainsi prolongeant le besoin de sa présence dans la société. C'est précisément ce qu'atteste l'agrandissement présidant au fonctionnement de la prison française, noté par Fassin : “Avec le doublement de sa population carcérale en trois décennies, la France est d’ailleurs l’un des pays européens où cette tendance est la plus marquée et durable” (57). Si la prison fonctionnait comme une institution de réhabilitation, elle aurait depuis longtemps cessé d'être utilisée dans notre société—créant enfin une société sans crime—mais nous avons vu la tendance inverse au cours des années depuis sa conception : une croissance exponentielle.

### **L’abstraction juridique du corps de condamné**

La grande différence entre les deux systèmes pénaux est que l’ancien ne pouvait pas se maintenir. Contrairement au nouveau système pénal, l’ancien système est rapidement devenu intolérable, non seulement au criminel, mais à toute la population qui doit participer à ce rituel, pour témoigner de l'horrible manifestation de la colère souveraine. La proximité des citoyens au criminel était ce qui rendait l'éclat des supplices si abominable – en fait il a été mis en œuvre spécifiquement grâce à cela, il était présumé être le moyen le plus efficace d'afficher le pouvoir souverain et de dissuader les autres de désobéir à la loi – cependant, c'était cette proximité qui a finalement conduit à son échec, se transformant en symbole de la tyrannie du roi (Foucault 87).

Comme le dit Foucault :

---

<sup>2</sup> Plusieurs sondages français montrent que des anciens détenus sont doublement susceptibles de retourner en prison que leurs semblables qui n’ont pas passé de temps en prison (même s' ils ont commis des délits similaires). Cela est surtout en raison de la perturbation sociale résultant d’une peine de prison et car les anciens détenus sont la population que les forces de l’ordre cherchent le plus à condamner (Fassin 501).

...jamais plus que dans ces rituels qui auraient dû montrer le crime abominable et le pouvoir invincible, le peuple ne se sentait proche de ceux qui subissaient la peine ; jamais il ne se sentait plus menacé, comme eux, par une violence légale qui était sans équilibre ni mesure. Or c'était la rupture de cette solidarité qui était en train de devenir l'objectif de la répression pénale et policière. (75)

Cette hyper-visibilité et proximité du supplice enflammaient l'outrage public qui, moyennant telles conditions, nourrissaient la croissance de l'empathie entre "le peuple" et "ceux qui subissent la peine". Cette solidarité établie posait un danger à la structure du pouvoir. La proximité de la punition permettait aux masses d'intervenir physiquement dans le spectacle, ainsi réorientant la violence pour qu'elle soit dirigée contre le bourreau (le représentant du pouvoir souverain); en effet, cette violence de talion était plus grande et plus terrifiante (dans les yeux du souverain) car elle aurait le pouvoir d'éradiquer la structure sociale arbitraire en place dans son défi à l'autorité souveraine, surtout si elle était maniée d'une façon intentionnelle et organisée. Par conséquence de cette vulnérabilité de l'Etat à une révolte publique contre cette forme de la punition, Foucault explique :

La punition tendra donc à devenir la part la plus cachée du processus pénal. Ce qui entraîne plusieurs conséquences : elle quitte le domaine de la perception quasi quotidienne, pour entrer dans celui de la conscience abstraite ; son efficacité, on la demande à sa fatalité, non à son intensité visible ; la certitude d'être puni, c'est cela, et non plus l'abominable théâtre, qui doit détourner du crime ; la mécanique exemplaire de la punition change ses rouages. (16)

La clandestinité de la punition, qui est devenue un élément clé dans le nouveau système pénal, fait disparaître le criminel de la conscience publique, niant ainsi son humanité et coupant toute l'intervention publique, ou même la cultivation de l'empathie avec le détenu. Un clivage net entre le détenu et le public est mis en place. Cela rend encore plus facile le travail de la propagande d'État pour dépeindre "Tout malfaiteur, attaquant le droit social," comme "par ses forfaits, rebelle et traître à la patrie ; alors la conservation de l'État est incompatible avec la sienne ; il faut qu'un des deux périsse, et quand on fait périr le coupable, c'est moins comme

citoyen que comme ennemi” (Rousseau 61). Ainsi la clandestinité conduit à une binaire entre le citoyen moral et l’ennemi violent et prédateur, né spontanément de sa violation du contrat social, sans espace pour l’existence d’une aire grise, pour aucune ressemblance entre le citoyen et le “malfaiteur.” Le citoyen peut être facilement convaincu de cette binaire à cause du clivage qui coupe l’accès aux preuves infirmantes, qui étaient auparavant accessibles simplement par la *présence* du condamné dans la sphère publique. De plus, la clandestinité donne au carcéral un pouvoir omnipotent de punir. Comment résister un système sans le savoir, sans pouvoir le reconnaître quand ses mécanismes s’exercent contre vous ? Contre l’omniscience du système carcéral accordée par ses capacités de surveillance, il y a maintenant un déséquilibre de pouvoir beaucoup plus exagéré après la récession du système dans l’ombre. Ainsi le citoyen est présenté avec un combat insurmontable.

Ce premier effacement symbolique de l’humanité du criminel de la conscience publique conduit à l’élimination littérale de son existence anormale. Comme Foucault l’explique dans un entretien après sa visite à la prison d’Attica aux États-Unis, la prison est devenue une machine qui élimine ceux qui sont jugés inutiles à la société, un écart radical de l’idéal réformatrice qui conduisait la construction des modèles antérieurs de la prison :

On sait aujourd’hui... [que la prison] ne produit rien du tout... la société élimine en les envoyant en prison des gens que la prison brise, écrase, élimine physiquement ; une fois ces gens brisés, la prison les élimine en les libérant, en les renvoyant dans la société ; là, leur vie en prison, le traitement qu’il y ont subi, l’état dans lequel ils en sont sortis, tout s’ingénie à faire qu’immanquablement la société les élimine à nouveau, les renvoyant en prison, laquelle, etc. (Foucault & Simon)

Donc, aujourd’hui, la prison sert une fonction plutôt similaire à la punition corporelle du passé, cependant, cette version est employée d’une manière beaucoup plus obscure. Cela permet l’existence de la prison comme un appareil pour l’extinction de l’anormal sans le visage violent, ce qui lui donne un pouvoir encore plus insidieux et extensif qu’auparavant. Mais si le silence est

“...a constitutive element of the prison” (Wolters), l’acte même de discuter l’institution devient une menace à son existence, car l’attention sociale dirigée envers la prison obstrue le véhicule premier du système : le silence. Dans un entretien à propos du travail de Foucault sur le GIP (un groupe dont le but exprès était l’échange d’informations entre cette partie de la population, systématiquement étouffée et cachée, et le reste de la société, effectivement minant le pouvoir et l’autorité du système pénal), Wolters explique : “Insofar as silence, then, is an essential component of carceral logic, the GIP was an abolitionist enterprise, a voice-magnifying attack on the prison’s own foundations.” La mission de *Surveiller et punir*, ainsi que le travail de Foucault avec le GIP, est la dissémination de connaissances, donc il commence à briser le mur de silence construit tout autour de la prison. Dans sa création du discours sur l’institution pénale en France et dans le monde, Foucault a lancé, dans une certaine mesure, le processus de la déconstruction du système carcéral et le rétablissement de la présence physique du condamné dans la société. En effet, quand la prison est mise en lumière, cela lui pose une menace potentielle. Cependant, vu que Foucault ne mentionne pas la manière dont la race – apparemment l’un des plus grands modérateurs du système carcéral – interagit avec la prison, l’information qu’il diffuse n’est pas tout à fait juste. Si les informations diffusées sur la prison sont finalement fausses, si les fondations sur lesquelles elles reposent restent cachées, alors la menace qui pèse sur le système n’est pas sérieuse.

### **L’homogénéisation des détenus**

Après avoir accordé autant d’importance à la clandestinité mise en place dans le système carcéral comme réponse à la nécessité de couper les liens entre ce qui est jugé poser un danger à la société—tel qu’elle est—et le public, c’est certain que Foucault a reconnu le pouvoir du silence. Il a dû reconnaître comment il peut être transformé en arme pour éliminer des groupes entiers de

la population si ceux-ci sont considérés comme une menace à l'archétype idéologique de cette société. Ainsi, ce qui semble être l'évasion systématique du sujet de la race dans *Surveiller et punir* est décevante, vu l'importance de la construction raciale dans l'histoire de la punition et le maintien d'une hiérarchie sociale (eurocentrique) établie, qui est encore une fois, selon Foucault, la raison d'être de la prison et du système carcéral plus généralisé. Par exemple, lorsqu'il discute le modèle moderne de la prison, Foucault évoque deux des premiers modèles américains: les modèles d'Auburn et de Philadelphie. Les deux sont indiscutablement importants au développement de la constitution de la prison d'aujourd'hui; cependant, il ne faut pas les isoler de leur contextes.

Ces modèles existaient aux États-Unis pendant une période extrêmement racialisée et divisée et les formes de punition mises en place par ces modèles reflétaient cette division.

Comme le note Angela Davis dans son essai *Racialized punishment and prison abolition*, les deux étaient:

based on a construction of the individual that did not apply to people excluded from citizenship by virtue of their race and thus from a recognition of their communities as composed of individuals possessing rights and liberties. These prisons were thus largely designed to punish and reform white wage-earning individuals who violated the social contract of the new industrial capitalist order by allegedly committing crimes. (361)

Cette version du système carcéral néglige donc toutes les façons dont la punition était appliqué différemment dans l'histoire en fonction de la race (et du sexe)—rejetant toute une variété des systèmes répressifs pour inculquer l'obéissance et concrétiser l'autorité d'une caste (blanche) régnante. Pour faire cela, Foucault est obligé d'écrire une histoire qui ignore des moments majeurs dans la formation carcérale comme celui de l'esclavage dans les empires états-uniens et français, du bail de forçat aux États-Unis, du bagne français, du code de l'indigénat, parmi d'autres lois pénaux et sociaux dans lesquels le racisme a été inscrit. L'histoire de Foucault est

ainsi une histoire écrite exclusivement pour des individus blancs et hommes.<sup>3</sup> On imaginerait que Foucault serait conscient du mal que des silences infligeraient sur une population, vu son pouvoir éliminatoire. De plus, la période pendant laquelle il écrit son livre (et de son implication dans le GIP) aurait été marquée par un climat politique dans lequel la race était au premier plan de la discussion—à la suite de la Guerre d’Algérie et en tandem avec le mouvement du Black Panther Party aux États-Unis. Ainsi, il y avait un terrain fertile pour traiter les aspects raciaux dans sa discussion, son analyse, et son explication historique du système carcéral. Vu les circonstances, c’est difficile de faire croire que cette omission n’est pas intentionnelle.

Grâce à l’inaccessibilité de la prison française au public général, on pourrait être tenté de suggérer que cette omission était tout simplement une erreur d’ignorance. Sans véritable exposition à la prison, aux pratiques pénales, et surtout à la composition de la population carcérale, il n’aurait pu ne pas faire le lien entre la race et la criminalité car il n’était pas témoin de la distribution biaisée de la "justice" en France. Peut-être. Cependant, cette supposition sous-estime l’intelligence de Foucault ainsi que son exposition aux préjugés raciaux de l’institution pénitentiaire. C’est vrai qu’il n’aurait pas l’accès direct à la prison française, cependant, après qu’il a visité la prison d’Attica aux États-Unis (trois ans avant que son livre ne soit publié) il a noté explicitement le composant racial extrême de la population de la prison dès que la question du contexte politique de la prison a été posée, en disant: “in the United States, there must be one out of 30 or 40 Black men in prison: it is here that one can see the function of massive elimination in the American prison” (Foucault & Simon). Donc, Foucault savait que l’une des

---

<sup>3</sup> Certes, celle de Foucault est une histoire créée pour les blancs. Pour réifier leur position dans la blancheur ; mais encore une fois, ce n’est pas une histoire juste pour expliquer les conditions des blancs car sans doute, l’histoire du racisme est l’histoire blanche plus que n’importe quel autre groupe “racial”. En fait, l’histoire racialisée est la seule histoire “blanche” car cette catégorie de gens n’existe qu’en relation à la noirceur, n’existe que pour marquer leur statut élevé dans la hiérarchie raciale.

dynamiques les plus larges en jeu du système carcéral est la race, principe qui dicte qui est détenu. Compte tenu de cela, il faut faire face au fait que Foucault a délibérément choisi de ne pas toucher à la race dans son travail, contribuant davantage au grand projet de normalisation blanche et d'indifférence à la souffrance noire au sein des cercles académiques du monde occidental qui se diffuse ensuite dans la conscience du public "général." En particulier, la disparition et l'effacement théorique des identités qui ne rentrent pas dans celle de la masculinité blanche, "allows the representative body, which Foucault bases on a white male model, to appear as universal" (James 27). La blancheur est donc mise au centre comme la seule expérience digne d'être mise en lumière avec une histoire, voire, comme la seule existence présente d'une société. Si la prison est le reflet de la société, et ni la race ni le sexe n'ont de place dans le discours sur la prison, alors elle brosse un tableau de la société elle-même comme complètement homogène. Un amalgame d'un million de clones, en tous points indéterminés et pourtant compris de manière innée comme habitant une identité masculine blanche. Finalement, cette représentation universaliste du corps efface symboliquement toute différence possible dans la représentation du citoyen.

## **Chapitre 2: La pièce manquante**

### *La partie intégrale de la race dans l'évolution et la maintenance de la prison*

Cette négation complète du corps non blanc a une longue histoire dans le colonialisme et l'esclavage. Dans sa mission d'éliminer ce qui est abject et anormal dans une société qui vénère la normalisation de la blancheur, la prison partage les théories de ses prédécesseurs. La prison et le discours sur la prison ajoute donc à ce même fil de l'histoire que des institutions dévastatrices racialisées comme l'esclavage et le colonialisme. Bien qu'il change son visage et son nom, dans son essence, la prison renforce les mêmes principes, elle travaille dans le même but. Le système

carcéral continue, d'une manière particularisée pour notre ère, le travail commencé par les deux institutions qui sont (censément) abolies. Adaptée pour s'inscrire dans les limites modernes du politiquement correct, la prison emploie la clandestinité et l'effacement pour maintenir la hiérarchie sociale tout en déniait l'existence même de la race et du racisme.

### **Le corps binaire: l'héritage de l'effacement et de la fixation sur le corps racialisée**

#### *L'effacement*

Depuis le XVIème siècle, La France se considère comme terre de liberté. Dans sa formation, les premiers souverains ont pris une position contre l'esclavage qui existait déjà en Europe basée sur un axiome différent de celui de l'esclavage racial mis en place dans les colonies. Suivant ce "Principe de liberté" (Peabody, 3), la France a déclaré que tout homme qui touche la terre française est libre, reconnaissant la liberté comme droit inhérent de l'homme. Malgré cette maxime, la France a participé dans l'institution de l'esclavage racial, en étant le troisième pays le plus actif dans le traite d'esclaves, et elle a aussi construit un empire colonial terriblement expansif. Bien sûr, ce paradoxe politique a créé un montant de dissonance cognitive énorme dans la population française parce qu'il est difficile de prétendre que la France est la terre de la liberté tout en enchaînant des millions de personnes à travers la mer. C'est ainsi que s'élabore un compromis maudit - la continuation de l'esclavage à condition que ceux qui débarquent en France soient libres. Cette loi permettait aux Français de fermer les yeux sur les *inégalités qu'ils ont perpétrées* puisque les conséquences de ces inégalités n'étaient pas visibles. Enfin, les Français maintiennent leur croyance qu'ils sont progressifs et des défenseurs des droits de l'Homme en même temps qu'ils nient les droits humains des esclaves et des colonisés, déterminés inférieurs à cause de leur race. Comme l'explique Sue Peabody: "The intent of bestowing freedom on those who traveled to France was to prevent slavery from entering the

metropolis, not to increase the numbers of freedmen in the colonies” (14). La motivation pour libérer les esclaves n’a rien à voir avec la volonté d’éradiquer l’esclavage – si c’était la motivation, on pourrait tout simplement abolir l’institution de l’esclavage entièrement – cette pratique maintient plutôt une façade d’égalité à l’intérieur du pays. En fait, la France a fait tout ce qu’elle pouvait pour ne pas devoir suivre sa promesse de liberté lorsqu’elle s’applique aux esclaves noirs, mettant en place plusieurs mesures pour qu’elle puisse contourner ce principe lorsqu’il s’applique aux corps noirs, comme la Déclaration pour la police des Noirs en 1777<sup>4</sup>, ou la “Déclaration du Roy concernant les esclaves negres des Colonies.”<sup>5</sup>

L’éloignement du récit diffusé de la pratique réelle a assuré l’impossibilité de traiter sincèrement, d’une façon critique et compréhensive, l’institution de l’esclavage et la structure raciale telles qu’elles étaient. Sans être témoins de la réalité de l’esclavage, la majorité des Français comptaient sur l’application du phénomène par ceux qui tiennent le pouvoir et donc qui ont des intérêts dans la préservation de l’esclavage et de la hiérarchie raciale qui les favorise. Cela veut dire que le récit de l’esclavage qu’a reçu la population générale de France était une construction pour le but de la justifier. Pour ce faire, les dirigeants, les intellectuels de l’époque, ont minimisé les horreurs des conditions, ils ont déshumanisé les esclaves et ont renforcé les idéaux de la suprématie blanche. Cette routine d’abstraction des atrocités est constante pendant l’empire français. Cela efface la corporalité de l’esclave, du colonisé, et les rendent comme des êtres sans forme, sans visage. Une masse floue. Elle les transforme en animaux ou en chiffres. Des intrusions pitoyables de pensée, mis facilement de côté par l’urgence et la physique de

---

<sup>4</sup> Laquelle interdit “à tous [son] sujets [...] d’amener dans notre royaume [...] aucun Noir, mulâtre ou autres gens de couleur, de l’un ou l’autre sexe, et de les y retenir à leur service” (L’Histoire mensuel N°457 daté mars 2019).

<sup>5</sup> Ce qui délimite que le séjour des esclaves en France ne peut excéder trois ans. En violant ces conditions, l’esclave aurait été capturé au nom du roi et renvoyé aux colonies. (Peabody, 6)

l'instant vécue. Alors la France échappe à la confrontation de l'aspect physique racialisé de ses crimes.

Depuis le début de ses interactions avec les populations racialisées comme "autres", nous voyons donc une France en contradiction. C'est une France qui nie sa propre instrumentalisation dans la création de structures racistes qui durent jusqu'à aujourd'hui. Cette approche— la négation de la réalité vécue par toutes les minorités sous l'empire français— entraîne facilement des décisions politiques et la création de discours culturels en France qui perpétuent des inégalités raciales tout en niant leur existence au service de la persévérance de l'idée vénérée de la France qui en vérité n'a jamais existée. Plus cette pratique continue, plus augmente la difficulté de faire face à la réalité, car cela impliquerait de réévaluer une histoire complètement manipulée pour s'adapter à cette conception idéalisée et admettre les atrocités appartenant à leur patrimoine ainsi que ceux qui se passent encore aujourd'hui.

### *La fixation*

À l'extrémité opposée du spectre (mais également déshumanisant) réside l'héritage de l'hyperfixation sur le corps racialisé. L'un des exemples les plus éminents de cette hyper-visibilité du corps dans le contexte de la pénalité est la pratique du lynchage aux États-Unis, qu'Angela Davis explique comme une pratique qui n'était pas seulement "a form of punishment...but also a sadistic fixation on the body, focused on the black body, that fueled outrageous retributions" (30). Le spectacle d'un corps noir lynché fonctionne, pour la plupart, dans la même manière que l'éclat des supplices: c'est une attraction macabre, une démonstration de violence infligée à un corps si différencié qu'il est considéré comme jetable et méritant une telle mort par le public. Cependant, ce type de spectacle continue aujourd'hui, loin au-delà du moment où Foucault affirme que la punition d'une conséquence physique est déplacée en

modernité par une nouvelle fondation de la punition qui cible le statut juridique d'un condamné dans un châtement beaucoup plus abstrait qui compte sur une compréhension sociale partagée. Cette pratique est exemplifiée par les meurtres excessifs des noirs par la police comme ceux de Trayvon Martin et plus récemment de George Floyd, où les corps des "condamnés" n'étaient pas seulement violentés et exécutés, mais affichés. Cela communique un message implicite à propos de quels corps sont coupables, méritant de la mort, et lesquels méritent la protection et l'empathie.<sup>6</sup>

Ainsi ,on crée un échelon d'humanité dans la conscience dans laquelle plus vous êtes noir plus vous vous éloignez de l'incarnation de l'humanité. Cependant, Foucault néglige le rôle de la violence—encore comme mécanisme central pour le contrôle social des corps noirs—à cause de son approche universaliste de l'histoire pénale, qui reconnaît peu les capitaux corporels qui font tourner la société construite autour de l'axe de la race. James remarque ainsi:

Foucault's assertion that the end of public executions represents a diminished focus on spectacle and the body fails to consider... that bodies matter differently in racialized systems... Citing literature on the penitentiary congress to argue that the state 'no longer touched the body, or at least as little as possible, and then only to reach something other than the body itself,' Foucault also fails to note how essence has been constructed as linked to physical appearance (II). If 'something' refers to the soul, then one should consider that in national racist mythology Africans and Native Americans were either presumed to have no soul or one that was debased and in need of conversion and discipline. Foucault's contention that 'physical pain of the body itself, is no longer the constituent element of the penalty...[and that] punishment has become an economy of suspended rights' ignores the fact that not everyone is recognized as a state member with uniformly enforced and equal rights (II). (34)

Il est nécessaire de s'extraire de la mentalité de représenter la normalité/universalité du système pénal à travers la façon dont il interagit avec la blancheur. Le système pénal interagit avec le

---

<sup>6</sup> Le même motif apparaît dans l'émission de la violence et l'activité criminelle à la télévision. Le visage standardisé de malfaiteur est le visage noir. Cela pose l'équation : la noirceur = la violence. La noirceur ne peut qu'infliger la violence et ne répondre qu'à la violence.

corps non blanc d'une façon beaucoup plus violente et ciblée qui n'est pas encapsulée dans l'histoire de la blancheur en lien avec le système pénal. Les deux histoires ne se déroulent ni dans la même direction ni au même rythme/vitesse. Tandis que le corps blanc a été enlevé de la conscience publique, la présence du corps non blanc reste centrale dans le procès pénal, notamment à la frontière entre le monde carcéral et le monde libre. On y voit plusieurs pratiques et phénomènes qui dépendent fortement de la race, comme les arrêts-fouilles, "driving while black", etc... L'hyper-visibilité est évoquée dans les esprits des sujets racialisés au sein du contexte policier (le sentiment d'être ciblé à cause du race) ainsi que dans les esprits des agents de loi (les policiers, les juges) dont l'attention est attirée par le corps noir flagrant dans ces espaces. Immédiatement après cet état d'hyper-visibilité qui s'incarne dans les démarches policières et tribunaux, le travail qui suit a été construit spécifiquement pour effacer cette présence à travers les démarches pénales.

L'aversion au corps noir, exemplifié par l'hyper-visibilité, est soulagé par l'effacement du corps après qu'il soit arrêté et soustrait. En effet, la présence du corps noir lui-même viole le contrat social qui positionne la noirceur comme une infraction sur la norme en ce qu'elle est créée comme l'inverse de l'humain blanc vertueux, et ce selon le binaire noir/blanc, bien/mal.

Selon Joy James:

In racialized societies such as the United States, the plague of criminality, deviancy, immorality, and corruption is embodied in the black because both sexual and social pathology are branded by skin color... Binary oppositions and panopticism will thereby be racialized. In binary opposition, antiblack racism has played a critical, historical role in rationalizing (and inverting) hierarchies of oppressor and oppressed: crazy/sane, dangerous/harmless, and normal/deviant. (26)

Cette même idée était proposée par Fanon dans son observation de la création du "native" dans l'Algérie coloniale qui représentait le barbarisme et la déviance, créant des conditions où on pouvait justifier la 'mission civilisatrice', l'extraction et la saisie des ressources, les colonies de

peuplement, la violence et l'esclavage qui caractérisent les expéditions coloniales françaises. Cette représentation dichotomique qui avait été créée dans le but *précis* de vilipender certains groupes de personnes afin d'excuser la déshumanisation et la brutalité qui s'en est suivie persiste aujourd'hui. Après la décolonisation et l'abolition de la majorité des structures sociales racialisées les plus épouvantables, des corps non blancs sont encore représentés comme sous-humains, comme des refuges du mal. La violence infligée à ces corps est donc vue comme une expression de la justice, même aujourd'hui. Leur existence même constitue une menace pour la société bonne, légale et normative personnifiée par la blancheur. Ainsi, il est bien raisonnable que le travail du domaine carcéral doit être d'éradiquer cette "menace noire."

Initialement, on pourrait penser que cet héritage de la physicalité surévaluée qui marque votre place dans une certaine caste sociale existe en contradiction avec le travail d'effacement effectué dans le contexte racial, mais c'est l'inverse qui est vrai. Cette hyperfixation sur le corps noir travaille en tandem avec l'effacement pour assujettir le racisme dans le réseau carcéral. Bien que les deux puissent sembler paradoxaux, cette hyperfixation sur le physique, une réduction à la biologie de "l'autre" (évoquant un sens d'animalité) engendre facilement l'effacement de l'humanité d'un individu (aspects souvent considérés comme incorporels). De plus, cette présence distincte de l'anomalie qu'est le corps noir ne devient frappante que lorsqu'il y a une absence totale de ce corps dans notre conceptualisation de la normalité. Et bien sûr, les maximes racistes ont, depuis le début de leur conception, été paradoxales - les pays vantent la liberté comme un droit inaliénable, puis institutionnalisent l'esclavage racial. Ils parlent de démocratie et de représentation pour tous, puis ils déterminent que certains corps ne comptent pas comme personne entière... Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve cette même oppositionnalité dans la dichotomie oblitérante-fixatrice présente dans la prison et l'histoire de la punition.

Une telle fixation sur le corps du colonisé a amplifié la différence biologique entre la race supérieure européenne et le placement inférieur de toutes les autres races, solidifiant l'idée de la hiérarchie raciale comme innée ou naturelle. C'est le même travail fait par la société dans sa représentation des détenus comme intrinsèquement malades et tordus - loin d'être un citoyen normal qui ne pourrait jamais comprendre l'individu criminel. Tous les deux, le criminel et le citoyen dit normal, sont des identités construites - souvent arbitraires, créées par la société pour diviser des gens et renforcer une structure de pouvoir tout en se cachant de la conscience. Tel est le cas avec la construction des idées raciales et racistes. Il est tellement tissé dans l'esprit de la société que beaucoup ne peuvent pas reconnaître la frontière entre la vérité et le mensonge, entre l'état naturel et une réalité construite. Nous jugeons (souvent inconsciemment) "l'âme" d'un individu basée sur leur apparence. Dans *Damnés de la terre*, Fanon proclame, "Face au monde arrangé par le colonialisme, le colonisé est toujours présumé coupable" (39). En effet, le corps du colonisé est délimité comme suspect, criminel, et même sans âme. On voit donc que "La réalité physique et expressive de leur présence - leur corps et leur attitude - devient un élément essentiel d'attestation de leur vérité" (Fassin, 161), où la proximité à la blancheur signifie la fiabilité. Cette interprétation contrastée d'importance et de confiance sociétale dépendant sur le corps est exemplifiée par Aimé Césaire, lorsqu'il cite le philosophe et "humaniste" français Ernest Renan dans son *Discours sur le colonialisme* (1950): "Tout révolté est, chez nous, plus ou moins, un soldat qui a manqué sa vocation, en être fait pour la vie héroïque, et que vous appliquez à *une besogne contraire à sa race*, mauvais ouvrier, trop bon soldat" (38). C'est-à-dire qu'on excuse les violences perpétrées par les Européens, car leurs âmes sont pures - mais la violence du colonisé sous les mêmes conditions (ou conditions encore pires) symbolise sa barbarie, sa méchanceté. C'est parce que nous croyons fondamentalement que les blancs sont toujours

justifiés dans leur violence alors que la violence des non blancs signifie quelque chose de fondamentalement mauvais avec *l'auteur de la violence*, la violence employée par une personne blanche signifie *un contexte* problématique. Ainsi, le problème devient que nous conceptualisons la violence différemment selon la race; qu'elle soit constitutionnelle ou situationnelle. La dernière attribution permet le redressement et le pardon, et parfois même une évaluation des caractéristiques circonstancielles potentielles de notre société qui peuvent contribuer à de tels actes. Pour la première, il n'y a qu'une solution: l'élimination.

### **Réponse à la décolonisation**

Fassin explique : “Tout le travail symbolique du pouvoir est d’effacer ces opérations et de représenter comme allant de soi ces lignes et ces modalités” (114). Ainsi, le travail de masquage des mécanismes fabriqués derrière de tels systèmes de subjugation par la naturalisation de ses structures désignées/proposées est essentiel au succès de son pouvoir. La structure de pouvoir persévérante est celle qui entre dans la conscience collective et se reproduit ainsi par une sorte de mitose des idées. Il s'insère dans l'esprit du public et ensuite il laisse le reste infecter tout ce qu'il touche, en croissance exponentielle. Cette même idée est réitérée dans la référence de *Surveiller et punir* que fait Foucault aux idées de l'avocat et publiciste du XVIIIe siècle, Joseph Michel Antoine Servan. Les idées de Servan rendent encore plus explicite le fait que le contrôle qu'on exerce sur un peuple est proportionnel à sa capacité à alimenter/disséminer discrètement des idées au sein de la population. Il propose que:

Il faut que les idées de crime et de châtement soient fortement liées et se succèdent sans intervalle... Quand vous aurez ainsi formé la chaîne des idées dans la tête de vos citoyens, vous pourrez alors vous vanter de les conduire et d'être leurs maîtres... un vrai politique [lie des esclaves] bien plus fortement par la chaîne de leurs propres idées; c'est au plan fixe de la raison qu'il en attache le premier bout; lien d'autant plus fort que nous en ignorons la texture et que nous le croyons notre ouvrage; le désespoir et le temps rongent les liens de fer et d'acier, mais il ne peut rien contre l'union habituelle des idées, il ne fait

que la resserrer davantage; et sur les molles fibres du cerveau est fondée la base inébranlable des plus fermes Empires. (122)

Ce type de pouvoir idéologique exercé au-dessus d'une population est visible dans le projet de criminalisation des détenus qui a des effets conséquents non seulement sur l'environnement extérieur des détenus à travers la politique et la stigmatisation sociale, mais s'insinue également dans la psyché des détenus. Ceux-ci subissent la "prisonization" définie comme l'adaptation à la prison en s'identifiant pathologiquement avec le rôle du criminel (Yang 295). Ce processus crée des prisonniers qui ont peur d'être relâchés dans la société, qui arrivent à adopter la personnalité criminelle et à s'adapter totalement à leur état d'assujettissement. Une étude psychologique qui a enquêté sur les effets sur la santé mentale de l'emprisonnement de longue durée d'un échantillon de détenus incarcérés pendant au moins 10 années dans diverses maisons centrales en France a trouvé que plusieurs détenus qui avaient passé une longue période dans l'environnement carcéral montraient une association anxieuse avec la possibilité d'être libérés. Le témoignage d'un détenu cité dans l'étude est particulièrement illustratif de ce processus : "Before, I wasn't at all anxious. But here, they help us with release. Prison has made me have anxieties, fears of leaving and meeting up with the outside" (Yang 297). Cette participante affirme explicitement le contraste entre une période d'avant l'emprisonnement et une période d'après. En passant plusieurs années en prison, elle est devenue incapable de participer dans la société en dehors de la prison. Ainsi, ce développement d'une relation dépendante entre le criminel et la prison qui ne lui laisse jamais terminer sa peine, exemplifie comment l'adhésion forcée n'est plus essentielle à la propagation de cette structure sociale ; le renforcement a pris une vie propre alors que nous le voyons commencer à se diffuser et à être préconisé au sein des classes inférieures. Lorsque ce projet de criminalisation est employé sur une population majoritairement non blanche, il contribue à renforcer les hiérarchies raciales, renforçant les stéréotypes à la fois au sein de la société et au

sein du prisonnier lui-même. C'est ainsi que le racisme s'intériorise chez les détenus, formant un enchaînement aux idées oppressives. En effet, lorsque la population carcérale s'identifie comme criminelle, il semble impossible d'essayer de changer quoi que ce soit structurellement, car vous êtes déjà convaincu de votre place en son sein.

*Préservant la structure sociale*

Ainsi, le système carcéral se pose comme le candidat idéal pour prendre le relais de l'inégalité raciste/classiste - qui était auparavant porté par le colonialisme et l'esclavage. C'était particulièrement évident aux États-Unis parce qu'il semblait être une transition si claire de l'esclavage au bail de forçat, qui était le prototype pour le système carcéral moderne aux États-Unis. Davis a bien articulé que:

The incarceration of former slaves served not so much to affirm the rights and liberties of the freed men and women (i.e., as rights and liberties of which they could be deprived), nor to discipline, in the Foucauldian sense, a potential labor force; rather it symbolically emphasized black people's social status continued to be that of slaves, even though the institution of slavery had been disestablished. (363)

La prison moderne française a la même valeur fonctionnelle; l'incarcération comme moyen de mettre des gens à leurs places en gardant symboliquement certains dans le même statut de colonisés/esclaves bien après la décolonisation. Comme Michelle Alexander note dans *The New Jim Crow*, "Criminals, it turns out, are the one social group in America we have permission to hate" (141). Cette exception à une société autrement censément égalitaire et daltonienne, est également applicable en France. Dès qu'il est déchargé de la prison, l'ex-détenu fait face à une société qui le déteste, remplie de stigmates—rendant impossible sa participation. Le but de la prison comme "a means of managing former slaves as opposed to addressing problems of serious crimes" (Davis 363) ne s'applique pas seulement aux années suivant toute de suite la décolonisation/abolition. Certainement, nous avons fait des progrès depuis en termes

d'intolérance au racisme non-déguisé, cependant, la prison est restée pour la plupart inchangée. Si l'objectif principal de la prison reste totalement intacte, voyons comment il se manifeste dans la distribution raciale/ethnique de la population gardée dans les prisons de France aujourd'hui.

Après son séjour dans une maison d'arrêt française, Fassin observe,

Certes, on continue de 'punir les pauvres', mais il proviennent désormais surtout d'un sous-prolétariat issu de l'ancien empire colonial... Il n'y a pas d'égalité devant la prison et l'allocation des peines d'emprisonnement procède de logiques qui visent à rappeler à chacun sa place dans la société. (167)

De cette façon, la prison fonctionne spécifiquement pour adresser la question néocoloniale. C'est la priorité la plus importante, et donc nous voyons que la race détermine plus qu'aucun autre facteur si oui ou non quelqu'un serait emprisonné. Surtout, "the carceral is customized to fit racialized body politics and... race is a marker for criminality and repression" (James 34). Avoir une identité non blanche est comparable à être né avec un casier judiciaire. Le travail stigmatisant et destructeur que fait l'incarcération est donc double pour ceux qui ne rentrent pas facilement dans les limites de l'acceptation de la société. Déjà marqués comme des criminels, comment pouvons-nous attendre d'eux qu'ils évitent les menottes quand ils sont enchaînés symboliquement dès qu'ils entrent dans le monde? Bien que cette critique vienne d'une analyse de la prison états-unienne, ce confinement à la criminalité peut être une peine avec des fers plus serrés en France. L'évasion y est rendue plus difficile à cause de son refus de faire face à sa propre histoire d'oppression raciale et les manières dont la France continue de perpétrer de telles inégalités.

### **Chapitre 3: Voir en couleur**

*Comment aborder la prison française avec une approche englobante*

Il faut alors considérer la prison d'une perspective qui remet en cause cette approche universaliste des manières dont on évalue la société alors qu'elle est si éloignée de son fonctionnement réel. Je ne suggère pas que nous rejetons aveuglément les idées de savants comme Foucault, mais que nous les évaluons de manière critique, que nous extrapolons ce qui sert à approfondir notre compréhension des systèmes dans lesquels nous vivons et défions/repoussons ceux qui empêchent de percevoir la tension superficielle des présupposés et des représentations factices du monde.

### **Une compréhension intégrationnelle**

Avant qu'on puisse employer les théories de Foucault d'une manière bénéfique à notre compréhension de la prison, il faut comprendre son positionnement de "white academic raciality." Ce terme est défini dans *Disrupted Foucault: Los Angeles' Coalition Against Police Abuse (CAPA) and the Obsolescence of White Academic Raciality* ainsi: "in its very moments of inception and articulation, a disciplining position that alleges privileged access to the kernels that compose that which we reference as proper "knowledge" and thus asserts monopoly over the capacity to perceive and organize those kernels into things (for that matter, worlds and people) that can be known" (Rodriguez 17). Foucault a certainement incarné cette position, surtout en ce qui concerne le contenu de ce travail ainsi que la réception massivement positive de *Surveiller et punir* qui souligne la tendance de légitimer la création de connaissance à travers la blancheur. Foucault ne se voit accorder l'autorité de savant à propos du système carcéral que grâce à sa position dans l'université blanche. Néanmoins, on lui accorde la position d'autorité sur le sujet avec pratiquement aucune résistance. C'est un testament exemplaire de nos suppositions à propos de qui a le droit à la connaissance et à la création de cette connaissance.

Le fait que Foucault ne remette pas en question sa position au sein de “white academic raciality” ne fonctionne pas seulement pour réifier le processus masculiniste eurocentrique de création de connaissances, mais l'empêche de présenter une compréhension saine du système en essayant de l'isoler du contexte historique et politique plus large dans lequel il est né et continue de fonctionner. Pour Foucault (et ceux dans sa position) pour qui la loi a été écrite<sup>7</sup>, comprendre comment le mal de la prison est exacerbé pour les identités défavorisées est difficile. Même contre son intérêt en termes de protection de sa propre place dans la hiérarchie des sociétés, qui se nourrit de l'ignorance. Parce que pour ce faire, il devrait reconnaître son propre privilège dans les rangs de la société (et comme la prison, l'établissement racial commence à s'effondrer lorsqu'on le regarde dans les yeux). Ainsi, Foucault renforce l'effacement systématique mis en place par la France, même s'il présume l'examiner de façon critique. L'œuvre de Foucault fait partie de l'histoire d'effacement dans la sphère de “white academic raciality.” *Surveiller et punir* y a été donc créé dans cet espace de “white academic raciality” sans lancer de défi ni sur ses présuppositions du corps universel ni sur les frontières de sa position. Bien qu'il soit posé comme un récit universel, en réalité, il n'applique qu'une identité très spécifique. On voit donc que l'histoire que raconte Foucault ne possède pas de valeur de vérité en dehors de cet encadrement de sa propre relation au pouvoir (de laquelle est l'une des plus privilégiés) puisqu'il ne reflète pas l'expérience des minorités raciales (ni des minorités sexuelles et de genre).

Avec cette compréhension de ses limites, on peut apprécier la théorie carcérale foucauldienne, à la fois utile toute seule, et encore plus puissante et plus révélatrice lorsqu'elle est mise en conversation avec un cadre racialement saillant. En effet, le fonctionnement interne de la

---

<sup>7</sup> Pour qu'ils restent en pouvoir, pour qu'ils restent libre, pour qu'ils restent privilégiés, pour concrétiser son identité comme “L'Identité”

prison est indissociable du contexte du racisme. Ainsi, pris ensemble, nous constatons que nous avons une image beaucoup plus claire, une explication beaucoup plus complète des conditions présentes dans la prison moderne. Prenons, par exemple, l'œilleton de la prison :

Pour l'administration, il s'agit de pouvoir vérifier à tout moment ce qui se passe à l'intérieur de la cellule, que ce soit pour des raisons de sécurité de l'établissement (menace d'évasion, en particulier), de protection des détenus (risque de suicide, notamment), de contrôle des effectifs et de surveillance de sa population. L'œilleton est ainsi un instrument de gouvernement, au sens où Michel Foucault emploie ce mot, insistant sur la nécessité d'analyser la "physique du pouvoir", c'est-à-dire "un pouvoir qui se pense comme action physique" et non simple idéologie. (Fassin 257)

Foucault propose alors un cadre théorique utile pour cette manifestation physique du pouvoir (notamment en ce cas en termes de surveillance) ; cependant, il est impératif que nous reconnaissons qui fait l'objet d'une telle surveillance, qui est l'objet de l'affichage. Puisque la prison est composée de façon disproportionnée de corps non blancs, cette dynamique de surveiller/être surveillé ne renforce pas simplement le rapport de force entre deux identités universelles. Cela contribue au long héritage d'hyper-visibilité unique aux corps non blancs (contribuant finalement à leur effacement comme expliqué dans le deuxième chapitre). Donc, lorsque nous prenons en compte l'hyper visibilité du corps racialisé en considérant la conception de la surveillance de Foucault en tant que mécanisme intégral au sein de la prison et dans la promotion de l'oppression de classe, il est peut-être maintenant évident pourquoi la surveillance est si répandue/pourquoi les minorités raciales remplissent les prisons. En d'autres termes, les positions de surveiller/surveillé ne sont pas si facilement interchangeables par un simple changement spatial de qui est de quel côté de la porte. Leurs corps mêmes sont impliqués dans leur position relationnelle à la porte. De plus, la surveillance de ce corps de personnes majoritairement non blanches contribue à la normalisation et à l'intériorisation de ces rôles et à

l'assujettissement des corps noirs comme des objets à observer sans entrave par le respect de la vie privée, etc... que nous accorderions aux corps blancs que la société juge plus humains.

### **L’histoire alternative**

Bien que certaines de ses théories puissent être utiles lorsqu'elles sont appropriées d'une manière qui les recontextualise pour s'inscrire dans un modèle racialement conscient de la prison, Foucault dessine finalement une histoire qui est non seulement incomplète mais entièrement erronée lorsqu'elle entre en contact avec la race et les réalités de la pratique carcérale. Foucault propose qu'au début du XIXe siècle, la violence imposée au corps a fait place à une économie plus abstraite des violences qui a pratiquement fait disparaître le corps de la scène. C'est une affirmation presque comique pour la majorité des peuples qui occupaient des positions à l'autre côté du binaire blanc/noir. L'esclavage était encore bien vivant et endémique dans le monde jusqu'au milieu du XIXe siècle : l'abolition n'a eu lieu en Martinique qu'en 1848, ni aux États-Unis jusqu'en 1865. Le travail forcé brutal était actif au Congo belge jusqu'en 1935, à la bagne de Guyane jusqu'en 1953.<sup>8</sup> Alors même que Foucault était en train d'écrire et de rechercher son récit de la prison, c'était à la suite d'une guerre terrible et cruelle en Algérie (1962) au cours de

---

<sup>8</sup> Malgré qu'il soit souvent ignoré dans le discours à propos du sujet de la colonisation française, une partie intégrale de la structure coloniale était l'implémentation du bagne, lieu où des détenus passent leurs peines des travaux forcés, qui existait presque toute la durée de l'empire (1840-1953). La mise en place du bagne colonial était un projet aux finalités doubles : le nettoyage sociétal et l'expansion coloniale. Des "criminels" ont été envoyés aux bagnes à travers l'empire français (les plus notoires étaient ceux de la Guyane Française, appelée "la guillotine sèche") pour purger leurs peines dans des conditions dures de travaux forcés, développant pour la France la fondation de l'infrastructure coloniale en attendant l'arrivée de colons et de touristes français. Sans doute, la France a envoyé plus de 100,000 sujets et citoyens (d'origine français et maghrébine) aux bagnes de la Guyane Française et de la Nouvelle Calédonie, ses deux bagnes le plus grands, sans compter la population des bagnes de la Réunion, l'Indochine, le Madagascar, ainsi que des bagnes militaires de l'Algérie et de la Tunisie. Une peine au bagne était quasiment une peine de mort, le taux de survie était si bas dans des conditions qui imitent celles de l'esclavage. Selon une estimation, "between 40% - 80% of one year's intake would be dead before the next year's intake arrived." Pour aller plus loin, veuillez consulter Levrier-Jones, G. (2014).

laquelle la torture était largement utilisée sur la population indigène (ce serait une tâche difficile de l'oublier - surtout depuis qu'il a été impliqué dans des campagnes anticoloniales), aux États-Unis, la brutalité policière et la violence banale du racisme ont été un vaste sujet de discussion lors de la montée des Panthères noires jusqu'à leur dispersion en 1976. Vu tous les aspects et les événements non considérés dans cette première tentative de raconter "la naissance de la prison," il faut, dans un deuxième projet, reconceptualiser l'histoire pénitentiaire à travers une lentille transraciale pour arriver à une histoire plus compréhensive.

### **Conclusion**

La France se tient derrière les barreaux de sa propre prison qu'elle s'est construite. Une prison dont elle n'a aucune échappatoire; pas avant qu'elle soit prête à reconnaître les manières dont elle a échoué, ne peut-elle avoir l'espoir de réussir. Michelle Alexander écrit sur les lacunes aux États-Unis dans la reconnaissance de l'inégalité raciale dans le pays, "The colorblind public consensus that prevails in America today—i.e., widespread belief that race no longer matters—has blinded us to the realities of race in our society and facilitated the emergence of a new caste system" (12). Effectivement, il y a un système de castes raciales en France mis en place par le système carcéral et maintenu par son refus de reconnaître la race. Dès que l'on est estimé coupable d'un crime, son statut de citoyen est essentiellement perdu. La vie qui attend l'ex-détenu à sa sortie de la prison est bien différente de celle qu'il a connue avant son incarcération. Il devient presque impossible d'acquérir un travail dans les limites de la loi à cause de leur dossier criminel qui les fait rapidement tirer du vivier de candidats. On les voit stigmatisés et exclus des groupes sociaux, marqués par ce statut de honte. Tout à coup il semble que la France fait retour à la dynamique coloniale—le criminel se trouve sous ce qui ressemble au régime soi-disant aboli du code indigénat où les lois de la République s'appliquent différemment à un sous-

groupe de la population.<sup>9</sup> Le criminel est condamné à une vie remplie de discriminations à cause de son statut – souvent dans un contexte plus grand des discriminations raciales.

### **Les conséquences de l’approche “post-raciale”**

Ces positions ne sont pas renforcées par des racistes méchants et inhumains, brûlant avec la haine pour ceux qui sont défavorisés par de tels systèmes. Comme Alexander l’explique, “racial caste systems do not require racial hostility or overt bigotry to thrive. They need only racial indifference” (14). Comment être plus indifférent que de nier l’existence même de la race? La France a créé un vivier parfait pour ce système racial moderne de caste. En fait, il est littéralement écrit dans la constitution de la République, qui, “interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l’origine ethnique...” (*Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés*, Article 6). Cette loi garantit qu’il n’y aura aucune preuve traçable de sa sournoiserie, bien qu’elle soit devant tous les yeux pour voir. Comme l’écrit Fassin,

La surreprésentation des personnes appartenant à des minorités ethniques ou raciales correspond, en France, à ce que Michael Taussig appelle un ‘secret public’, c’est-à-dire ‘ce qui est généralement connu, mais ne peut être formulé’...Tel semble être le cas pour la question ethnoraciale en prison. Du reste, elle n’est pas seulement tué par l’institution pénitentiaire, elle en est ignorée: si on n’en parle pas (je ne l’ai pratiquement jamais entendu explicitement discutée par les personnels), on ne l’appréhende pas non plus (il n’existe pas de chiffres permettant de la mesurer et moins encore d’instruments pour l’interpréter). Paradoxe, donc, de cette situation où l’on sait sans connaître. (122)

La réalité est observable, mais indicible. Comme si toute la France était ensorcelée, bouches cousues. Bien qu’on ait des comptes comme ceux de Fassin, ils ne peuvent pas nous montrer

---

<sup>9</sup> Originellement mis en place en Algérie par des militaires en 1830, le régime de l’indigénat autrement appelé le code de l’indigénat a effectivement créé une asymétrie législative entre les Français et les Algériens. Le code a distingué deux classes de Français, les citoyens français (ou ceux qui viennent de France) et les sujets français (les indigènes). Le code imposait des lois discriminatoires, telles que l’interdiction de circuler la nuit, des impôts sur les réserves, aussi bien que des châtements plus sévères pour des infractions qui s’appliquaient seulement aux indigènes, par exemple, des actes irrespectueux et des voyages sans permis. Le Code de l’indigénat en Algérie a duré jusqu’à l’Indépendance en 1962.

toute l'image du problème, aussi anecdotique soient-ils. Effectivement, des preuves anecdotiques ne réussissent pas devant un tribunal. Il n'y a pas de place pour l'examen critique de soi; alors, la France stagne. En niant son histoire inconvenante, il devient impossible de changer. On sait bien qu'il faut d'abord admettre le problème avant qu'on puisse le résoudre. Le projet d'effacement racial et l'élimination de la "criminalité" sont synonymes, deux côtés d'une même médaille. Celui-ci est "l'élimination de masse" que Foucault semble oublier aborder dans ses écrits sur la prison.

Ce travail éliminateur n'est pas limité à la prison. Certes, toutes les institutions qui font les membres du corps social contribuent au réseau carcéral. Le racisme systémique au sein des institutions semble disparate mais conspire de conduire finalement à l'élimination massive. Sans doute, ce projet est incarné par la prison, cependant, elle n'est pas le seul moyen pour l'accomplir (bien qu'il soit l'outil le plus puissant et dominant de la destruction). Comme Foucault l'a éclairé, la prison est un reflet de la société. On ne peut donc pas s'attendre à ce que les violences perpétrées dans le système carcéral soient restreintes à la prison. La violence est répandue sous la forme des programmes et politiques scolaires qui sous-financent les écoles des quartiers pauvres et des banlieues, qui punissent de manière discriminatoire les enfants de couleur et placent des agents de sécurité au lieu des conseillers dans leur environnement, les préparant à une vie d'interactions avec les forces de l'ordre, semble-t-il. Sous la forme de l'aménagement urbain, qui coupe les banlieues de la ville (limitant ainsi l'accès aux ressources et opportunités) à cause d'un manque de services de transport et qui pratique un racisme environnemental en envoyant des déchets écologiques à des communautés considérées comme jetables. Sous la forme de la discrimination à l'emploi, où des candidats qualifiés sont rejetés à cause de leur noms "ethniques" et, quand ils sont employés, touchent un salaire moindre... La

liste continue. Il est vrai que la violence perpétuée par la prison est certainement plus barbare/choquante; elle est égale, cependant, dans sa force à la violence systémique inhérente à la société qui affecte tous ceux qui y vivent. Si la prison reflète vraiment la société dans laquelle elle réside, si elle est vraiment "l'ombre du monde", alors faire la lumière sur la prison révélera les sous-fonctionnements de la société. Puis, la résolution des plus grands problèmes qui affligent ce système carcéral va, sinon résoudre les problèmes qu'ils reflètent dans la société, exposer et affaiblir sûrement leurs homologues dans la société—car qu'est-ce qui pourrait exister sans ombre?

## BIBLIOGRAPHIE

- Césaire, Aimé, *Discours sur le colonialisme ; Suivi de Discours sur la négritude*. Présence Africaine, 2015.
- Charbit, J. & Ricordeau, G. “Prison abolition movement in France: Theoretical and tactical debates since the 1970s.” *The Routledge International Handbook of Penal Abolition (1st ed.)*. Routledge, 2021. <https://doi.org/10.4324/9780429425035>
- Davis, A.Y. *Are prisons obsolete?* Seven Stories Press, 2011.
- Fanon, Frantz. *Damnés de la terre*. La Découverte, 2020.
- Fassin, Didier. *L'ombre Du Monde: Une Anthropologie De La Condition Carcérale ; Suivi De Portrait De L'ethnologue en Critique*. Éditions Du Seuil, 2017.
- Foucault, Michel, and Simon, J.K. “Michel Foucault on Attica: An Interview.” *Social Justice*, vol. 18, no. 3 (45), 1991, pp. 26–34, <http://www.jstor.org/stable/29766617>.
- Foucault, Michel. *Surveiller et punir*. Gallimard, 2021.
- James, J. & Davis, A. *Resisting State Violence: Radicalism, Gender, and Race in U.S. Culture*. University of Minnesota Press, 1996.
- Levrier-Jones, George. “The Story of the World's Most Infamous Penal System – Ever?” *History Is Now Magazine, Podcasts, Blog and Books | Modern International and American History*, 21 Oct. 2014, [www.historyisnowmagazine.com/blog/2014/10/19/the-story-of-the-worlds-most-infamous-penal-system-ever#.Yg8O1YjMK3A](http://www.historyisnowmagazine.com/blog/2014/10/19/the-story-of-the-worlds-most-infamous-penal-system-ever#.Yg8O1YjMK3A).
- Lott, T.L., Pittman, P.J., Davis, A.Y. “Racialized Punishment and Prison Abolition.” *A Companion to African-American Philosophy*, Blackwell Pub., Malden, MA, 2006, pp. 360–368.
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Article 6
- Alexander, Michelle. *The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age of Colorblindness*. New Press, 2010.
- Peabody, Sue. “Être Noir Et Libre En France.” *L'Histoire*, Mar. 2019, <https://www.lhistoire.fr/%C3%Aatre-noir-et-libre-en-france#:~:text=En%201777%2C%20Louis%20XVI%20promulgue%20sa%20%20C%20AB%20D%C3%A9claration,les%20y%20retenir%20%C3%A0%20leur%20service%20%C2%BB%201.>
- Peabody, Sue. *"There Are No Slaves in France": The Political Culture of Race and Slavery in the Ancien Regime*. Oxford University Press, 1996.
- Réseau Canopé, “Universalisme Républicain” *Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme*. [www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/universalisme-republicain.html](http://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/universalisme-republicain.html).
- Rodríguez, D. “Disrupted Foucault: Los Angeles’ Coalition Against Police Abuse (CAPA) and the Obsolescence of White Academic Raciality.” *Zurn P., Dilts A. (eds) Active Intolerance*. Palgrave Macmillan, New York, 2016. [https://doi.org/10.1057/9781137510679\\_11](https://doi.org/10.1057/9781137510679_11)
- Rousseau, Jean-Jacques. “Du Contrat Social.” *Gallica*, 1896. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61325137#>.
- Yang, S., Kadouri, A., et al. “Doing time: A qualitative study of long-term incarceration and the impact of mental illness.” *International Journal of Law and Psychiatry*. Volume 32, Issue 5, September–October 2009, Pages 294-303. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2009.06.003>